

Colloque

Sous la direction de Madame Anne-Blandine Caire, Professeur à l'Université Clermont Auvergne

LES ARTIFICES DU DROIT III

LES PRÉSUMPTIONS

École de Droit
Amphithéâtre Chabrol
41, Bd François-Mitterrand
Clermont-Ferrand

Vendredi
16 novembre
2018
—
9h

+
clermont
auvergne
métropole



ÉCOLE DE DROIT
Université Clermont Auvergne



Les artifices du droit III : les présomptions

I- LES PRÉSOMPTIONS, APPROCHE HISTORIQUE ET THÉORIQUE

*Sous la présidence de Monsieur Xavier Perrot,
Professeur à l'Université de Limoges*

09h15-09h45

*Madame Gwendoline Lardeux, Professeur à
l'Université d'Aix-Marseille*

« Les présomptions en droit privé, miroir du
droit probatoire »

09h45-10h15

*Monsieur Fabien Girard, Maître de conférences
à l'Université Grenoble Alpes, chercheur
associé à la Maison Française d'Oxford*

« Objet de la preuve et présomption :
réflexions sur la pertinence »

10h15-10h45

Débat et pause

10h45-11h15

*Monsieur Sébastien Dhalluin, Maître de
conférences à l'Université de Limoges*

« Torture et présomption de culpabilité :
la pratique du pro modo probationum sous
l'Ancien Régime »

11h15-11h45

*Monsieur Eric Fongaro, Professeur à
l'Université de Bordeaux*

« La nature des présomptions éclairée (ou
obscurcie) par le droit international privé »

11h45-12h00

Débat

12h00-14h00

Déjeuner

II- LES PRÉSOMPTIONS, APPROCHE TECHNIQUE ET PRATIQUE

*Sous la présidence de Madame Anne-Blandine
Caire, Professeur à l'Université Clermont
Auvergne*

14h-14h30

*Madame Audrey Oudoul, Docteur en droit,
Université Clermont-Auvergne*

« Présomptions, impartialité et droit de
la Convention européenne des droits de
l'Homme »

14h30-15h00

*Madame Caroline Lantéro, Maître de
conférences à l'Université Clermont Auvergne*
« Les présomptions de préjudice en droit
administratif »

15h00-15h30

Débat et pause

15h30-16h00

*Monsieur Anthony Maymont, Maître de
conférences à l'Université Clermont Auvergne*

« Les présomptions en droit bancaire
et financier : un mécanisme probatoire
défavorable au banquier »

16h00-16h30

*Madame Christine Lassalas, Maître de
conférences à l'Université Clermont Auvergne*

« Quel avenir pour la présomption de
paternité ? »

16h30-16h45

Débat

16h45

Fin des travaux